



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

palais de la Découverte

Question écrite n° 24332

## Texte de la question

M. Claude Birraux interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir du Palais de la découverte, haut lieu de culture scientifique.

## Texte de la réponse

Dans le cadre du conseil de modernisation des politiques publiques, a été décidée la constitution d'un nouvel établissement public résultant du regroupement de la Cité des sciences et de l'industrie et du palais de la Découverte. Ce projet, évoqué dans le passé à plusieurs reprises, se justifie par la proximité et la complémentarité des missions et des objectifs des deux établissements en matière de diffusion de la culture scientifique et technique, notamment vis-à-vis des publics scolaires. Il ne s'agit pas d'absorption du palais de la Découverte par la Cité des sciences et de l'industrie, mais bien de la constitution d'un nouvel établissement permettant de tirer profit des forces et des compétences complémentaires des deux établissements actuels. Le nouvel établissement, qui devra être créé en 2009, fonctionnera sur deux sites, celui du Grand Palais et celui de La Villette, qu'il entend développer tous les deux, dans le cadre d'un projet scientifique cohérent et respectueux de l'histoire ainsi que de l'identité des établissements d'origine.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude Birraux](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24332

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 juin 2008, page 4592

**Réponse publiée le :** 22 juillet 2008, page 6382